

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANDRÉ, Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.
- de préciser que ce rapport sera mis à la disposition du public par voie d'affichage au secrétariat de la mairie.

Service eau – Tarif 2011

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal fixe comme suit les tarifs 2011 du service de distribution d'eau potable :

- Abonnement = 27€
- Consommation = 0,57€/m³

Service assainissement – Tarif 2011

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs 2011 du service d'assainissement collectif des eaux usées :

- Abonnement = 78,75€
- Consommation = 1,53€/m³

Restaurant scolaire

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des repas servis au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2010 :

- carte mensuelle : 41,75€
- ticket occasionnel : 3,30€
- repas adulte : application du tarif URSSAF
- remboursement du repas suite à une absence motivée : 2,75€

ZAE TOUR CARREE – évacuation des eaux pluviales et eaux usées – constitution d’un groupement de commandes entre la commune de TRUYES et la Communauté de Communes du Val de l’Indre

Après délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal décide :

- **D’autoriser** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes du Val de l’Indre, dans le cadre des dispositions prévues à l’article 8 du Code des Marchés Publics, une convention de groupement de commande désignant la Communauté de Communes du Val de l’Indre comme coordonnateur chargé d’organiser l’ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer et de notifier les marchés relatifs à la réalisation des opérations conjointes ;
- **De désigner** conformément à l’article 3 de cette convention un membre titulaire et un membre suppléant de la commission d’appel d’offres du groupement de commandes.

Subvention

Après délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal décide d’attribuer les subventions désignées dans le tableau ci-dessous

Article	Bénéficiaire	Objet	Montant
657362	CCAS	Reversement du produit du droit de place de la brocante	152€
6574	USEP TRUYES JUNIOR	Intervention en musique et théâtre auprès des enfants de l’école élémentaire	830 €

Admission en non valeur

Après délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal décide :

- d’admettre en non valeur sur le budget 2010 les sommes ci-dessous /

Budget commune = 2,75€

Budget eau = 0,34€

Budget Assainissement = 25,00€

Budget Commune

Décision modificative n°1

Après délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative N°1.

Recrutement de personnel non titulaire

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2010 pour le service voirie, espaces verts.

Budget Annexe Assainissement **Décision modificative n°1**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative n°1.

Effacements des réseaux aériens rue de Charentais (du n°44 au n°64)

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant projet sommaire relatif à l'effacement des réseaux de télécommunications dans la rue de Charentais (du n° 44 au n° 64)
- de demander au SIEIL la réalisation de l'étude d'avant projet définitif
- de réserver son engagement financier à la communication par le SIEIL du coût restant à la charge de la commune après calcul de la clé de répartition sur les terrassements.

Communauté de Communes – reconnaissance de l'intérêt communautaire d'un projet d'équipement culturel

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- De reconnaître l'intérêt communautaire d'un projet d'équipement culturel à vocation de résidence d'artistes, de développement et de diffusion du spectacle vivant et des musiques actuelles.
- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de l'Indre consistant à ajouter à la liste des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire dont elle assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion :
 - Un pôle culturel à vocation de résidence d'artistes, de développement et de diffusion du spectacle vivant et des musiques actuelles.

Convention de prestations de services pour l'organisation de formations SST

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec M. le Président de la Communauté de Commune du Val de l'Indre la convention définissant les modalités juridiques, techniques, et financières présidant à la mise en œuvre de cette prestation de services.

Théâtre de l'Ante Spectacle « L'intervention »

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat de coréalisation du spectacle « L'intervention » d'après Victor Hugo avec le Théâtre de l'Ante prévu le mardi 27 juillet 2010 à Truyes, parc du Château de Bel-Air, pour un montant de 580 euros hors taxes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Budgets annexes eau et assainissement **Amortissement des Immobilisations et des subventions**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer les durées d'amortissement et de reprise des subventions ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} Janvier 2010 :
- Station d'épuration : 60 ans
- Réseaux : 60 ans
- Pompes, appareils électromécaniques : 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau, outillage : 5 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Subventions : 10 ans

Aménagement du Centre-Bourg

Après délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'office public Val Touraine Habitat en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux sur les parcelles cadastrées E n°1455 à 1460 situées « Coteau des Champs Chrétien » à TRUYES.
- d'étudier la faisabilité d'une opération d'aménagement du Centre-Bourg dans le cadre du programme régional « Cœur de Village ».

Adhésion de l'Association Française du Conseil des Communes et Région d'Europe (AFCCRE)

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Truyes à l'Association Française du Conseil des Communes et Région d'Europe.
- de préciser que la cotisation 2010 de la commune est fixée à 223 euros.

Contrat d'engagement « Terre de Son » **Bal populaire du 13 juillet 2010**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat d'engagement avec « Terre de son » relatif à l'animation du bal populaire du 13 juillet 2010 pour un montant de 550 euros TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat

Jumelage avec Katokopia (Chypre)

Vu la démission de Monsieur Claude MIMAULT de ses fonctions de représentant de la commune de Truyes au sein du comité de jumelage.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la commune.

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

- 17 votants,
- 17 suffrages exprimés,
- 17 suffrages pour Madame Sylvie NGUYEN VAN.

Madame Sylvie NGUYEN VAN est désignée comme représentant de la commune de Truyes au sein du Comité de jumelage.

Fait à Truyes
Le 2 juillet 2010

J.C. LANDRÉ
Conseiller général,
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.